

# Consultation Opérateurs Commerciaux

## Contexte

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026.

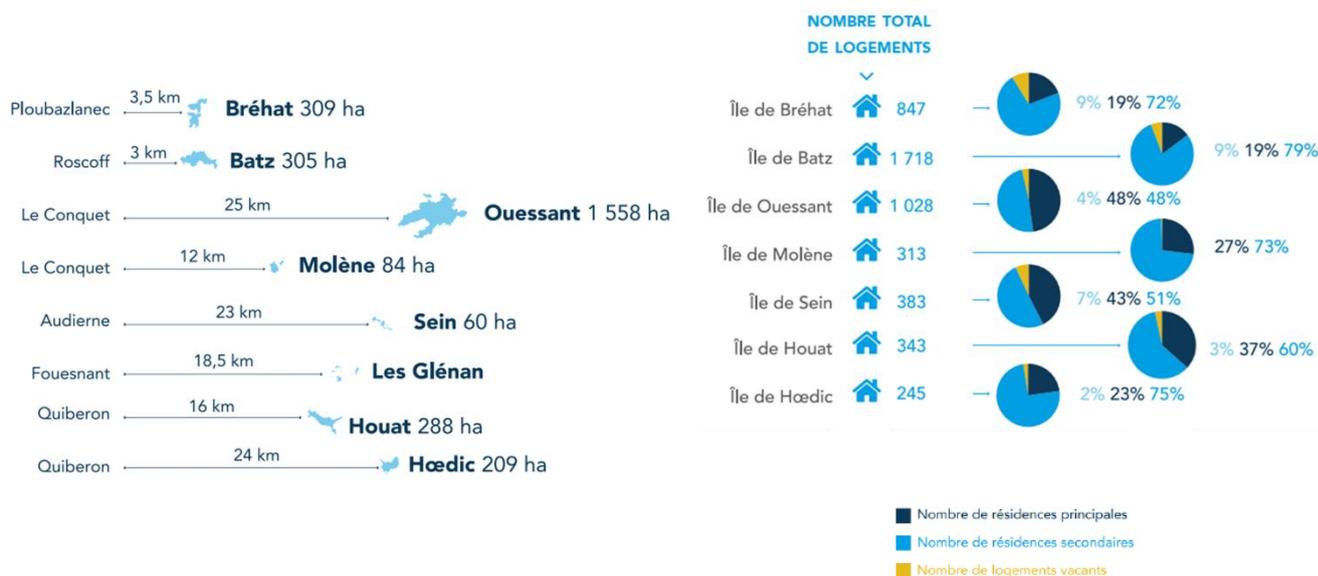
A part les principales îles du golfe du Morbihan, l'île de Groix et Belle-Ile-en-Mer, les autres îles bretonnes ne sont pas programmées dans les déploiements publics ou privés.

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne souhaite étudier la faisabilité et les conditions techniques, administratives et financières du déploiement du FttH sur les îles en Bretagne et, le cas échéant, les solutions alternatives.

Les îles identifiées sont : l'île de Bréhat, l'île de Batz, l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'Archipel des Glénan, l'île d'Houat et l'île de Hoëdic.

**Dans ce contexte, le syndicat lance une consultation des opérateurs commerciaux pour recueillir leur volonté et leur possibilité de venir proposer leurs services sur ces îles en fonction des différents choix d'architecture possibles. Cette consultation est ouverte jusqu'au 7 novembre et la synthèse des réponses sera restituée aux élus du syndicat mixte en novembre afin d'établir les scénarios de déploiement sur chaque île concernée. Les réponses peuvent être envoyées à l'adresse : [thomas.renault@megalis.bretagne.bzh](mailto:thomas.renault@megalis.bretagne.bzh)**

Vous trouverez ci-dessous une synthèse du nombre de logements et distances avec le continent pour chacun des îles :



## Raccordement des îles au continent

Plusieurs scénarios sont étudiés pour le raccordement des îles au continent tel que la pose d'un câble sous-marin ou l'utilisation d'un Faisceau Hertzien (FH).

**Disposez-vous d'une solution de collecte ADSL ou 4G sur ces îles. Si oui serait-elle mobilisable pour collecter un NRO FTTH?**

**Quelle est votre position par rapport à l'utilisation d'un FH dans une architecture FttH ? Seriez-vous prêt à venir proposer des services FttH basé sur un lien de collecte ou transport en FH dans le cas de ces îles ?**

**Souhaiteriez-vous alors construire vous-même ce faisceau hertzien ou qu'il soit proposé en location par Mégalis ?**

**Quelle base de dimensionnement, attendriez-vous ?**

**Quelles contraintes réglementaires, techniques ou autres identifiez-vous ?**

## Architecture FttH

Dans le cadre de notre étude de faisabilité, nous nous interrogeons sur la localisation du NRO (sur l'île ou sur le continent). Deux scénarios se présentent :

- a) Disposer d'un NRO sur l'île, cela contraint les opérateurs commerciaux à venir installer leur équipement actif sur l'île (dans le cas de location de liens passifs) et cela impliquerait d'installer des NRO de moins de 1000 prises sur certaines îles.
- b) Dans le cas d'un NRO (déjà existant) sur le continent, il n'y a pas de problème concernant la présence des opérateurs commerciaux (qui sont en général déjà présents) mais cela implique des contraintes en termes de distance entre les NRO et les îles. En effet, certaines îles se trouvent au-delà de 16km.

**Quel est votre avis ? Avez-vous une préférence concernant tel ou tel scénario ? Serez-vous prêt à proposer des services sur des NRO de moins de 1000 lignes ?**

Il est possible d'utiliser une distance NRO – PTO supérieure à 16km qui impliquerait des changements en termes de taux de couplage et en termes de classe de laser par rapport à une architecture classique (passage d'un taux de couplage de 1 :64 à 1 :32 voir 1 :16 et de lasers de classe B+ à des lasers de classes C+).

**Pourriez-vous proposer des services sur une architecture FttH proposant des taux de couplage plus bas que 1:64 et une classe de laser plus haute ? Si oui, quel taux de couplage le plus bas et quelle classe de laser serez-vous prêt à accepter ?**

Enfin nous étudions la possibilité de mettre en place une architecture AON (différente du GPON) : distribution optique sur l'île, collecte FH ou câble sous-marin, livraison d'un PoP régional/national (entièrement activé).

**Est-ce vous pourriez proposer des services sur ce type d'architecture non conventionnelle ?**

Les types de fibres optiques utilisées en Transport et distribution sont de type G.657A2, les câbles optiques sous-marins utilisent très souvent des fibres de type G.652 D.

**Accepteriez-vous des fibres de type G.652D en Transport NRO – PM ?**

## Commercialisation et exploitation

**Quelle est votre appétence vis-à-vis de ces territoires insulaires ?**

**Est-ce que vous seriez plutôt intéressés par des offres actives avec livraison sur le continent ou souhaiteriez-vous qu'il y ait des offres passives (avec possibilité d'installation d'équipements actifs dans un NRO situé sur l'île) ?**

**Raccordement : est-ce qu'une mutualisation des raccordements par l'OI à la place d'un mode STOC classique pour éviter les déplacements parfois compliqués sur les îles de vos techniciens pourrait être envisageable ?**

Pré-raccordement : si offre activée et pré-raccordement, plus besoin d'envoyer un technicien pour les nouveaux abonnés.

**Quel est votre avis à ce sujet ?**

Du fait de l'accès compliqué de ces îles, il est possible que l'opérateur d'infrastructures propose des garanties de temps d'intervention ou de rétablissement différentes que celles habituelles.

**Pourriez-vous accepter ces différences de garanties ?**

## Autres sujets

**En cas d'impossibilité de déployer du FttH sur une ou plusieurs de ces îles, quelles solutions alternatives pourriez-vous commercialiser ?**

**Avez-vous des remarques, points de vigilance ou suggestions à nous faire concernant le déploiement du très haut débit sur ces îles ?**